

Politiques économiques

comité des finances. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans), homme très capable, est présent ce soir, et je me félicite de le voir. Au moins le ministre devrait avoir la courtoisie de se présenter à la Chambre après avoir annulé la séance du comité.

Cet après-midi, le secrétaire parlementaire a passé en revue un certain nombre de secteurs de l'économie. A un moment donné, il a dit de l'opposition qu'elle devrait être de bonne foi et défendre une thèse juste. Je voudrais lui rappeler son témoignage devant le comité des finances en décembre 1979, le sujet à l'étude étant ce jour-là les taux d'intérêt et aussi tirer certains passages du compte rendu de la séance pour illustrer à quel point il était de bonne foi et avait théoriquement raison, et était, comme il l'a dit dans son discours, logique et conséquent. Je voudrais rappeler quelques-unes des paroles qu'il a prononcées à l'époque où il ne faisait pas partie du gouvernement et je voudrais aussi attirer son attention sur certains aspects de la politique actuellement poursuivie par le gouvernement.

Au sujet de la Banque du Canada, voici ce qu'il a dit le 11 décembre 1979 et comme on peut le voir à la page 21:14 du fascicule du comité:

Quand les choses vont mal, on ne peut pas se fier à la Banque pour le contrôle de la masse monétaire; dans ces circonstances, pensez-vous qu'il faudrait enlever le pouvoir discrétionnaire de la Banque et émettre une directive, comme vous l'avez dit, lui demandant d'assurer le seul contrôle des agrégats monétaires?

Le comité songeait à un moyen de contrôler la masse monétaire pour mieux juguler l'inflation. Il a poursuivi ainsi:

Et je vais encore plus loin, comme c'est mon habitude à ce comité, et je vous demande si l'on ne devrait pas exiger de la Banque qu'elle laisse flotter les taux d'intérêt et les cours du change sur le marché, c'est-à-dire, sans intervention extérieure.

On constatait donc que les interventions de la Banque du Canada visaient à contrôler les taux d'intérêt ou la valeur du dollar canadien. Quand il était dans l'opposition, le secrétaire parlementaire était d'avis qu'il fallait fixer la masse monétaire et laisser les forces du marché déterminer et le taux d'intérêt et la parité du dollar.

Nous savons que la Banque du Canada intervient régulièrement sur le marché chaque jeudi au moment de la vente aux enchères, pour essayer de réglementer la valeur du dollar canadien. Le secrétaire parlementaire nous a demandé d'être logique, mais il devrait donner lui-même l'exemple au lieu de dire certaines choses au comité des finances et de prétendre le contraire à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Si le gouvernement veut demander aux députés de ce côté-ci de la Chambre d'être logiques, je voudrais que le secrétaire parlementaire en fasse autant.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Monsieur l'Orateur, par miracle, le ministre des Finances vient de faire son apparition. J'espère qu'il restera à la Chambre pour écouter ce que j'ai à dire. Cet après-midi, quand il se félicitait du bilan de l'économie canadienne, j'avais peur qu'il se fasse mal au bras à force de se jeter des fleurs. En fait, je voulais proposer à la Chambre de lui faire cadeau d'un flacon d'onguent pour s'en enduire le bras. Je suis cependant heureux qu'il soit de retour à la Chambre.

Je voudrais maintenant me pencher sur certaines des observations faites par le premier ministre (M. Trudeau). Les ministériels nous demandent d'être logiques, mais nous nous rappelons tous ce qui est arrivé il y a deux ou trois ans quand le premier ministre a déclaré en faisant l'analyse de ce qui

s'était passé au cours de l'année précédente que les Canadiens devraient accepter une plus grande part d'intervention gouvernementale sur le marché parce que, de toute évidence, une économie de libre marché ne pouvait pas fonctionner. En réponse à une question posée il y a deux ou trois semaines, le ministre des Finances a déclaré pour sa part que le gouvernement a encore foi dans l'économie de marché. Je voudrais inviter le gouvernement à se décider à agir et à prendre des mesures consistantes et cohérentes.

● (2040)

Permettez-moi de parler de la région dont je suis originaire, c'est-à-dire l'ouest du Canada, et de ce qui concerne le transport des céréales en particulier. Nous savons tous qu'il existe de nombreux problèmes relatifs au transport des céréales dans l'ouest du Canada. Plusieurs solutions ont été proposées. Ce que je trouve plutôt—je voudrais employer un mot qui ne soit pas trop sévère à l'égard du gouvernement—plutôt «regrettable» constitue je pense le mot qui conviendrait, c'est que le gouvernement n'arrive pas lui-même à se décider sur la façon dont il entend régler ce problème.

Une voix: Que diriez-vous du qualificatif «stupide»?

M. Mayer: Le ministre à l'autre endroit, celui qui est responsable de la Commission canadienne du blé, nous dit ne pas vouloir qu'on touche au problème du tarif réglementaire. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) déclarait, dans un discours prononcé à Edmonton il y a deux semaines environ, qu'il aimerait bien voir le problème réglé pendant la campagne agricole actuelle, c'est-à-dire avant le 1^{er} août prochain. Le ministre des Transports (M. Pepin) déclarait, pour sa part, qu'il aimerait bien renvoyer la question, ou du moins qu'il essaie de convaincre le cabinet de renvoyer la question aux agriculteurs canadiens au moyen d'un exposé de position. De plus, à l'autre endroit le ministre chargé du Développement économique dit préférer qu'on n'y touche pas avant d'avoir eu la chance de faire une étude sur le CP et les terres qui lui ont été cédées en vue d'établir si les recettes que celles-ci lui rapportent devraient être comprises dans les recettes qu'il tire d'autres sources que le mouvement des céréales.

Or, quatre ministres de la Couronne ont exprimé des points de vue différents. C'est fort dommage car, au cours des deux ou trois dernières années, un nombre considérable d'associations agricoles se sont fusionnées et sont maintenant en mesure de négocier. Je tiens à souligner que, pour que plusieurs associations agricoles représentant de nombreux agriculteurs de l'Ouest arrivent à convenir d'une attitude à prendre à l'égard du gouvernement, elles doivent mettre énormément d'eau dans leur vin, et c'est ce qui s'est produit dans l'Ouest: les dirigeants agricoles ont décidé de faire des compromis.

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit à la Chambre, il y a deux semaines environ, qu'il ne voulait pas régler la question du tarif réglementaire tant que la collectivité agricole n'aurait pas pris position. C'est encore là une déclaration déplorable car si la collectivité agricole était irréflectée, tout ce que je puis dire, c'est que nous voulons à l'unanimité que le gouvernement assume tous les frais additionnels entre le tarif compensatoire, le tarif réglementaire et ce qui doit être payé aux sociétés ferroviaires par le gouvernement fédéral et qui devrait aussi être imputé au Trésor fédéral.